

## **Chemin de la Bousserotte et des Vallières - Approbation du déclassement**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Une enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public d'une partie du chemin de la Bousserotte et du chemin des Vallières, ainsi que la désaffectation d'un chemin rural prenant route d'Avanne (D 106) et aboutissant route d'Avanne (D 106) s'est déroulée du 9 avril 1992 au 23 avril 1992.

Le projet de déclassement a pour objet de permettre la rétrocession de ces voiries à l'aménageur de la ZAC de Planoise : la Société d'Équipement du Département du Doubs.

Le commissaire-enquêteur, M. DEMANGELLE, a émis un avis favorable sans réserve au projet de déclassement du domaine public :

- du chemin des Vallières
- d'une partie du chemin de la Bousserotte
- de la désaffectation du chemin rural prenant et aboutissant route d'Avanne.

Il est précisé qu'aucune réclamation ni observation n'a été formulée pendant toute la durée de l'enquête.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le déclassement du chemin des Vallières, d'une partie du chemin de la Bousserotte et de la désaffectation du chemin rural prenant et aboutissant route d'Avanne, afin de permettre la cession de ces voiries à la SEDD dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Planoise.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.